

Aux entités consultées

Neuchâtel, le 5 février 2021

Mesdames, Messieurs,

Pour la 4^{ème} année consécutive, nous allons annoncer le 11 février un recul de la population de notre canton. Cette situation va à l'encontre des intérêts des neuchâtelois et de la volonté des autorités cantonales.

Dans le cadre du programme de législature en cours, sur la base de signes avant-coureurs, **l'attractivité résidentielle & la connectivité** ont été définis comme l'un des quatre axes prioritaires, qui se décline lui-même en 4 dimensions :

1. Réaliser Mobilité 2030 ;
2. Rendre la fiscalité compétitive ;
3. Encourager la résidence dans le canton ;
4. Promouvoir les atouts (marketing territorial).

Les conditions fiscales ont été nettement améliorées grâce aux nouvelles mesures entrées en vigueur en 2020 et 2021. Le projet « Mobilité 2030 » permettra au cours de ces prochaines années de concrétiser des investissements d'une ampleur sans précédent, pour réaliser notamment la liaison ferroviaire directe entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, ainsi que les contournements routiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ces améliorations majeures des conditions-cadres vont doper le développement futur du canton et nous aider à retrouver une croissance démographique. Il est toutefois essentiel d'agir dès maintenant pour tirer pleinement parti de cette nouvelle donne et réussir une inversion de tendance aussi rapidement que possible.

Or, l'attractivité résidentielle ne se décrète pas. Il ne suffit pas d'offrir des conditions-cadre améliorées, encore faut-il le faire savoir : un territoire doit se promouvoir, se « vendre » ! Face à ce besoin, l'État a décidé d'innover en se dotant de moyens dédiés à la promotion de la domiciliation. Il est toutefois très clair que la collectivité publique ne peut pas relever seule un tel défi. L'enjeu est collectif. La réponse doit impliquer l'ensemble de la population et des acteurs socio-économiques. Le succès dépendra essentiellement de notre capacité à fédérer et unir toutes les forces qui peuvent contribuer à l'atteinte de cet objectif essentiel pour l'avenir de notre canton.

En annexe, nous vous prions de trouver le projet de stratégie cantonale de promotion de la domiciliation, dont la mise en œuvre devra permettre au canton de renouer avec une dynamique positive en matière démographique, comme il a su le faire dans bien d'autres domaines.

Avant d'adopter formellement ce document, le Conseil d'État souhaite prendre connaissance de votre avis tout comme de vos éventuelles remarques et propositions.

Nous vous saurions donc gré de bien vouloir nous faire part de votre position **d'ici au 24 mars 2021**.

Tout en vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Roland Nötzel

Délégué cantonal à la domiciliation